

## **À propos du loup, Acquis scientifiques**

1. On compte en France en 2024 une population de l'ordre du millier de loups (Info Loup, 2024)

Le loup est de nouveau présent sur notre territoire comme dans bien d'autres. Ce retour est naturel. Les loups n'ont pas besoin d'être lâchés : il est établi qu'ils migrent sur de longues distances hors de leur territoire d'origine (Savouré-Soubelet *et al.* 2024) . Cette recolonisation dépend des ressources alimentaires disponibles (gros gibier plus abondant, animaux domestiques, dans des proportions variables (Fluhr, 2011 ; Mori *et al.*, 2017)), de l'évolution des milieux (extension des forêts, etc.) et des pressions qu'ils subissent (Zunna, 2023).

2. Le loup est une préoccupation conflictuelle et actuelle qui s'insère dans le contexte du déclin du pastoralisme et des difficultés de l'élevage dans le PNR. La diminution des cheptels, notamment ovins (Transitions limousines, 2025), la déprise de certains secteurs du territoire (tourbières, fonds de vallées, etc.) sont bien antérieures au retour du loup (Benhammou, 2003 ; Di Bernardi, 2025) qui, certes, rajoute aux difficultés. Mais trouver d'éventuelles solutions à la question du loup ne réglera pas l'essentiel des difficultés des éleveurs (Mathieu, 2020) lesquelles mettent en cause l'économie et la qualité de vie sur le territoire, (fermeture et homogénéisation des paysages, risques de feux de forêt, etc.).
3. Vis-à-vis de la gestion des populations de loups, nous sommes tenus par un certain nombre d'obligations internationales (Di Bernardi, 2025), notamment celle d'assurer notre contribution à l'existence d'une population de loups viable à long terme (Auclair, 2020 ; Meuret *et al.*, 2017). Est ainsi reconnue et valorisée la fonction régulatrice du loup vis-à-vis des écosystèmes dans lesquels il s'insère (Gerber *et al.*, 2024; Lazzeri *et al.*, 2024; Tanner *et al.*, 2019). L'éradication

(techniquement possible) ou la limitation à quelques dizaines d'individus (ex : Suède, Norvège) paraissent incompatibles avec l'état actuel de la loi et de nos obligations (Mathieu, 2020), et en contradiction avec le désir d'une part largement majoritaire de la population (Degeorges & Benhammou, 2023 ; Ipsos, 2024).

4. Des capacités migratoires de l'espèce et du contexte juridique (qui traduit des choix sociétaux), il résulte que l'élimination locale d'un certain nombre de ces animaux conduira, à courte échéance, à leur remplacement par d'autres.
5. Le stress et le surplus de travail engendrés pour les éleveurs sont amplement connus et reconnus (Boyé, 2021 ; Nicolas & Doré, 2022 ; Meuret *et al.* 2017). Les inconvénients de la coexistence peuvent être limités à un niveau raisonnable ou acceptable, comme le montre l'expérience de pays étrangers (Italie, versants sud pyrénéens etc.) ou celles des régions colonisées antérieurement : certains départements alpins, par exemple, qui, en dépit d'une prédatation persistante, voient l'élevage ovin se développer alors qu'il baisse dans le reste du territoire national (Info Loup, 2024).

C'est donc pour les régions récemment colonisées que les problèmes sont les plus aigus (Info Loup, 2024 ; Di Bernardi, 2025).

6. Le loup a certes peur de l'homme mais est capable de prendre des risques au vu des bénéfices attendus (Kasper, 2025). Surtout, il apprend et il s'adapte. Il s'agit donc de le convaincre que s'attaquer aux troupeaux, tant ovins que bovins, a pour lui un coût élevé et dissuasif (Meuret *et al.* 2017).
7. Certains dispositifs de protection sont durablement efficaces (Espuno, 2004 ; Espuno *et al.* 2004), surtout si plusieurs sont utilisés en combinaison ; d'autres n'ont qu'une efficacité éphémère. Les dispositifs atténuent les dégâts sans les éliminer totalement (Landry *et al.*, 2020 ; Meuret *et al.* 2017). Leur maîtrise nécessite un apprentissage qui prend du temps (Mathieu, 2020). C'est le cas pour les éleveurs qui, une fois passé le violent traumatisme des premières attaques, réussissent tant bien que mal à s'adapter comme le montrent certaines expériences

nationales (Vercors) et étrangères (Italie, Canada, ouest américain). C'est aussi le cas pour les chiens de protection, qui doivent apprendre leur métier et acquérir une culture de meute pour faire face aux meutes de loups (Mathieu, 2020).

8. Les dispositifs de protection doivent être accompagnés d'une sanction immédiate dissuadant l'animal de recommencer (Meuret *et al.* 2017). À noter qu'un loup tué ne transmettra pas son expérience à sa meute (à moins d'être abattu en leur présence), contrairement à un loup objet d'un tir d'effarouchement. Les tirs létaux, s'ils ne sont pas à exclure, ne doivent pas être réalisés de manière indiscriminée. Ils doivent être associés à une tentative de prédation. (Grente, 2024 ; Merz *et al.* 2025 ; Office français de la Biodiversité, 2025).

Le Conseil scientifique et de prospective tenait à rappeler ces éléments scientifiquement établis pour contribuer à construire une réponse raisonnable au problème du loup. Il suggère au PNR de poursuivre et d'amplifier son action de dialogue, de pédagogie et d'expérimentations.

CSP/01/12/2025

## Références bibliographiques

- Auclair, L. *et al.* (2020). Recruitment probability in a large carnivore, the role of biological and human-related factors in early-life. *Oikos* 2025:e11422.
- Benhammou, F. (2003). Les grands prédateurs contre l'environnement. *Courrier de l'environnement de l'INRA*.
- Boyé, E. (2021). Enquête sur les effets du retour des loups dans le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. *Mémoire de master 1, Université Paris Cité*.
- Degeorges, P., & Benhammou, F. (2023). Le loup, protégé ou nuisible ? *Monde Diplomatique*, juin, p16.
- Di Bernardi, C. *et al.* (2025). Continuing recovery of wolves in Europe. *Plos Sustain Transform* 4(2):e0000158.

- Duchamp, C., Milleret, C., Gimenez, O. (2025). Etat de conservation du loup en France : mise à jour 2025 de la viabilité démographique de la population sous régime de tirs dérogatoires. *Rapport de saisine inter-ministérielle du 04.12.2024. OFB/CEFE-CNRS, France. 25 pages. Disponible sur : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1200>*
- Espuno, N. (2004). Impact du loup sur les ongulés sauvages et domestiques dans le massif du Mercantour. *Thèse de Doctorat, Université Montpellier II, 284 p.*
- Espuno, N. et al. (2004). Heterogeneous response to preventive sheep husbandry during wolf recolonisation of the French Alps. *Wildlife Society Bulletin, 32(4):1195-1208.*
- Fluhr, J. (2011). Analyse spatio-temporelle du régime alimentaire du loup dans les Alpes françaises. *Rapport de stage de Master 1, Université Montpellier 2.*
- Gerber, N. (2024). Do recolonizing wolves trigger non-consumptive effects in European ecosystems ? A review of evidence. *Wildlife biology 2024:e01229.*
- Grente, O. et al. (2024). Evaluating the effects of wolf culling on livestock predation. *Wildlife Biology 2024:e01227.*
- Info Loup. (2024). Lettre d'information sur le PNA sur le loup et les activités d'élevage. Bilan 2024. *Numéro 42, DRAAF & DREAL Région Auvergne-Rhône-Alpes, 25 p.*
- Ipsos. (2024). Les Français et les loups. <https://one-voice.fr/app/uploads/2024/11/Ipsos-One-Voice-Les-Français-et-les-loups-2024.pdf>
- Kasper, K. K. (2025). Wolves and their prey all fear the human “super predator”. *Current Biology, 35, 5111-5117.*
- Landry, J.-M. (2020). Interactions between livestock guarding dogs and wolves in the southern French Alps. *Journal of Vertebrate Biology, 69(3):20078.*
- Lazzeri, L. (2024). Beyond ungulate density : Prey switching and selection by the wolf in a recolonised area. *Global Ecology and Conservation, 54(1):e03069.*
- Mathieu, R. (2020). Les loups de France. Description, historique, biologie, écologie et conservation. *FRAPNA Drôme nature environnement Rhône-Alpes. 112 p. Edition numérique.*
- Merz, L. (2025). Elusive effects of legalised wolf hunting on human-wolf interactions. *Science Advances. Ecology 11(34):eabu8945.*

- Meuret, M., Garde, L., Moulin, C.-H., Nozières-Petit, M.-O., & Vincent, M. (2017). Élevage et loups en France : Historique, bilan et pistes de solution. *INRAE Productions Animales*.
- Mori, E. (2017). What does the wild boar mean to the wolf? *European Journal of Wildlife Research*, *63*(1):s10344-016-1060-7.
- Nicolas, F., Doré, A. (2022). Face aux Loups - Étude socio-anthropologique des effets de la présence des loups sur la santé des éleveurs et berger. *Rapport de recherche. INRAE 2022, 40 p.*
- Tanner, E. (2019). Wolves contribute to disease control in a multi-host system. *Scientific reports*, *9*(1):7940.
- Transitions limousines. (2025). Diagnostic secteur agriculture et alimentation. Disponible sur : <https://transitions-limousines.org/diag-agri-alim/>
- Savouré-Soubelet, A., Aulagnier, S., Haffner, P., Maille, A., Moutou, F., Richard-Hansen, C., Ruette S. & Veron, G. (coord.) 2024. Atlas des mammifères sauvages de France. Volume 3 : Carnivores et Primates. *Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 616 p. (Patrimoines naturels ; 85)*.
- Zunna, A. *et al.* (2023). Genetic monitoring of greu wolves in Latvia show adverse reproductive consequences of hunting. *Biology*, *12*(9), 1255.